

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le jeudi 18 juillet 2019 à 19 h 15 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Mireille Guay, Gisèle Thériault, Philippe Dunn, Daniel Meunier, Réjean Racine, sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère Stéphanie Martin-Gauthier est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Reddition de compte – Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)**
 - 3.2 Adjudication – appel d'offres 2019-01 – Aménagement Hôtel de Ville – Accessibilité**
 - 3.3 Adjudication – appel d'offres 2019-06 – Collectes, transport et disposition des matières résiduelles**
 - 3.4 Centre de la petite enfance – Traitement diligent – article 32 de la LQE**
4. Environnement
 - 4.1 Parc de maisons mobiles – travaux - responsabilités**
5. Loisirs et culture
 - 5.1 Citoyen de l'année et mention spéciale**
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

2019-189
AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

2019-190
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 4.1.

2019-191
ADMINISTRATION
REDDITION DE COMPTE
TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2019-192
ADMINISTRATION
ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES 2019-01
AMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE - ACCESSIBILITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-01 :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Construction Echo inc.	319 816,00 \$
Athena construction inc.	349 320,00 \$
Construction Bugère inc.	416 800,00 \$
Construction Clément Robert inc.	433 810,00 \$

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme pour des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville et d'accessibilité dans le cadre de l'appel d'offres 2019-01 soit la proposition de Construction Echo inc. au prix de 319 816,00 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation finale du règlement 2019-01, par le MAMH;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-01 et la résolution 2019-177;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-193
ADMINISTRATION
ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES 2019-06
COLLECTES, TRANSPORT ET DISPOSITION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-06 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TAXES INCLUSES
GFL Environnement inc.	1 141 287,84 \$

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la soumission conforme pour les collectes, le transport et la disposition des matières résiduelles dans le cadre de l'appel d'offres 2019-06 soit la proposition de GFL Environnement inc. au prix de 1 141 287,84 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et d'affecter l'excédent pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ pour l'année 2019;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-194
ADMINISTRATION
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – TRAITEMENT DILIGENT –
ARTICLE 32 DE LA LQE

ATTENDU QUE le CPE le Papillon Bleu a entrepris les démarches pour s'installer sur le territoire de la municipalité notamment par la signature d'un bail avec un promoteur;

ATTENDU le soutien du Ministère de la Famille à ce projet;

ATTENDU l'annonce faite par le CPE de son désir de s'installer en 2019;

ATTENDU le calendrier scolaire 2019;

ATTENDU la lettre du 11 juin 2019 transmise par la municipalité au professionnel retenu par le promoteur dans le cadre de la « Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE – Installation d'un système de traitement d'eau potable pour l'approvisionnement d'un futur centre de la petite enfance (CPE) »;

ATTENDU QUE la municipalité veut réaffirmer son soutien à ce projet;

ATTENDU QUE les délais de réalisation du projet sont importants pour toutes les parties impliquées :

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que ce préambule fait partie intégrante des présentes;
- que la municipalité désire souligner au Ministère de l'Environnement l'importance de traiter la demande d'autorisation ci-haut mentionnée dans les meilleurs délais possible pour permettre la réalisation de ce projet;
- que la présente résolution soit transmise au Ministère de l'Environnement, aux parties impliquées ainsi que la députée provinciale de Brome-Missisquoi.

2019-195
LOISIRS ET CULTURE
CITOYEN DE L'ANNÉE ET MENTION SPÉCIALE

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- de nommer madame Célyne Caron citoyenne de l'année 2018 pour son implication et son bénévolat dans la municipalité;
- de souligner l'implication de Rosalie Gauvin, Dimitri Charest, Anaïs Chevette, Ava Gendreau, Olivier Harrisson, Élyot Lévesque et Loïc Jacques, élèves de niveau primaire de l'école St-Vincent-Ferrier, résidents de Brigham, lors du défi « Têtes rasées Leucan 2019 » et de remettre un don de 25 \$ par élèves ayant relevé ledit défi.
- et pour la prochaine année scolaire la municipalité s'engage à remettre, pour chaque élève Brighamois de ladite école ayant relevé le défi Têtes rasées Leucan 2020, un don de 25 \$ par élève participant jusqu'à concurrence de 300 \$.

2019-196
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2019-197
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 45.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier